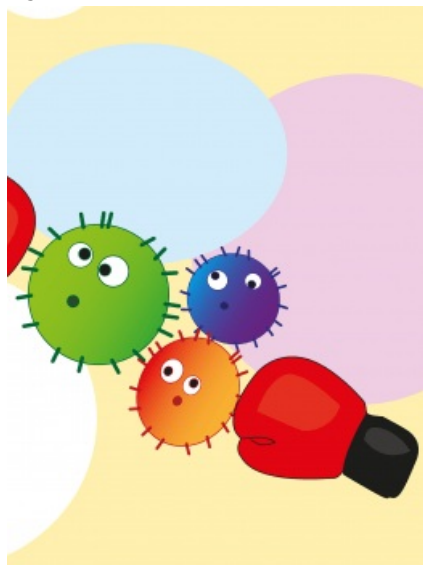


Séance de vaccinations gratuites

Mardi 19 novembre 2019 à 16h00

Le Centre Municipal de Santé organise des séances de vaccinations gratuites et sans rendez-vous, de 16h à 19h.



Qui est concerné ?

Toutes les personnes **âgées de plus de 6 ans** – avant cet âge, les vaccinations sont assurées par la PMI

De quelles vaccinations s'agit-il ?

Les vaccinations assurées sont celles prévues par le calendrier vaccinal officiel, à savoir : les vaccins contre la méningite, le tétanos, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B et la polio.

Au besoin peuvent également être effectués les vaccins contre la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, la typhoïde, et l'hépatite A.

Depuis peu, nous disposons également du vaccin contre le papillomavirus humain.

Comment faire pour se faire vacciner ?

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner doivent se présenter à l'accueil du CMS entre 16h et 19h sans rendez-vous.

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent venir accompagnés d'un adulte ayant l'autorité parentale.

Si on en possède un, **se munir de son carnet de santé ou de vaccinations**. Dans le cas contraire, on repartira avec ce document.

Centre municipal de Santé (CMS)

6 rue du Docteur Ténine
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 59](tel:0147405859)
cmsdirection@ville-gentilly.fr

Horaires : Du lundi au vendredi : 7h30-19h30, Samedi : 7h30-12h